

CONCOURS

Contrats doctoraux 2026

École Doctorale SLTC

Le contrat doctoral (CD)

Les doctorant·e·s qui bénéficient d'un contrat doctoral de droit public sont salarié·e·s non titulaires (contractuel·le·s) de la fonction publique (article D412-1 du Code de la recherche). Un financement par contrat doctoral donne lieu à un contrat de travail à durée déterminée de trois ans, conclu au plus tard dans l'année qui suit la première inscription en doctorat, et pouvant être prolongé par avenant dans les conditions prévues aux articles D412-8 à D412-11.

La ou le bénéficiaire s'engage, lors du dépôt de sa candidature, à se consacrer à temps plein à la préparation de la thèse, éventuellement assortie d'activités complémentaires : mission d'enseignement, mission dans les domaines de la diffusion de l'information scientifique et technique et de la valorisation des résultats de la recherche, mission d'expertise telles que définies dans l'article D412-3.

1. **Candidature**

Les candidatures se font en ligne, à partir du site de l'École Doctorale [SLTC-Offres de thèses | Doctorat UL](#).

Les sujets apparaissant dans l'onglet "Offre de thèse", sont gérées par ADUM <https://adum.fr/candidature/> (Accès Doctorat Unique et Mutualisé), qui est un portail Internet national d'informations, de services et de communications des doctorants et des docteurs. Pour déposer sa candidature, le ou la candidat.e doit sélectionner un sujet de thèse puis cliquer sur le bouton "Candidater à cette offre", ce qui provoque alors la redirection vers le site ADUM. Le dépôt de candidature nécessite alors la création d'un compte.

Le dossier de candidature à fournir est composé :

- ✓ d'un projet de thèse de 5 pages maximum hors références. Il est attendu que le/la candidat·e présente notamment :
 - (i) le cadre général du sujet et un état de la recherche existante,
 - (ii) la problématique et objectifs de recherche,
 - (iii) le caractère original et novateur du projet dans son domaine de recherche,
 - (iv) les cadres théoriques et la méthodologie qui seront mobilisés, éventuellement la nature du corpus ou terrain,
 - (v) le calendrier prévisionnel détaillé pour les trois années,
 - (vi) les références aux normes APA 7.
- ✓ d'un CV détaillé du candidat et d'une lettre de motivation explicitant le projet doctoral

- ✓ des relevés de notes obtenues au diplôme conférant le grade de master et, si disponible, la copie du diplôme (ou si Master en cours, le relevé des notes déjà obtenues).
- ✓ de deux lettres de recommandation.

L'ensemble de ces pièces est déposé par le ou la candidat-e dans ADUM sous la forme **d'un seul fichier PDF**. Le dossier de candidature doit être déposé sur la plateforme avant **le 24 mai 2026 à 23h59 (heure de Paris)**.

L'attention des candidat.e.s est attirée sur la nécessité de fournir, sous peine d'irrecevabilité du dossier, toutes les informations demandées et de bien vérifier, par eux-mêmes, l'absence de toute omission ou de toute erreur matérielle dans leur dossier.

2. Sélection des doctorant.e.s bénéficiaires d'un contrat doctoral

La sélection des doctorant.e.s bénéficiaires d'un contrat doctoral comprends deux étapes :

- ✓ **Une première étape de sélection des candidat.e.s à auditionner**, réalisée sur la base du dossier transmis sur ADUM. Cette étape peut conduire à ne pas autoriser certain.e.s candidat.e.s à poursuivre le concours, sans que pour autant soit fixé au préalable un nombre maximal de candidat.e.s auditionné.e.s.

Pour l'examen des candidatures, une attention particulière sera portée :

- aux résultats universitaires, en particulier la moyenne obtenue en Master 1, Master 2, la note obtenue au Mémoire ...
- à la clarté et qualité scientifique du projet de thèse (état de la recherche existante, problématique, cadre théorique, méthodologie, faisabilité de la thèse en 3 ans...)
- aux expériences de recherche antérieures tels qu'un stage en laboratoire, une participation à des colloques, autres activités de recherche ...
- et à la qualité des recommandations.

- ✓ **Une seconde étape d'admission au cours de laquelle seront auditionné.e.s les candidat.e.s sélectionné.e.s.**

La commission de sélection des contrats doctoraux est composée (majoritairement d'experts du champ disciplinaire concerné) :

- du directeur ou de la directrice de laboratoire concerné ou un de ses représentants
- un ou plusieurs enseignant.e.s-chercheur.e.s HDR du laboratoire
- un ou plusieurs membres du conseil de l'École doctorale SLTC
- Et un(e) membre extérieur(e) au laboratoire (facultatif).

Les auditions se dérouleront entre le 3 juin et le 26 juin 2026.

Déroulement des auditions : chaque candidat-e expose son projet de thèse devant la commission de sélection des CD pour une durée maximale de 15 minutes, suivi d'un échange

pouvant aller jusqu'à 15 minutes avec les membres du jury. L'usage d'un diaporama de type Powerpoint (ou équivalent) est autorisé.

Lors de l'audition, la commission apprécie le projet et la candidature à partir de trois grands types de critères qui sont examinés de manière globale :

- ✓ des critères scientifiques tels que la capacité à problématiser le sujet, à situer le projet dans l'état de l'art, à expliciter les cadres théoriques et les choix méthodologiques, à mettre en évidence l'originalité de la recherche, pertinence des réponses aux questions ...
- ✓ des critères de faisabilité incluant l'adéquation entre le projet et la durée réglementaire de 3 ans de la thèse, capacité à participer à la formation doctorale, aux séminaires du laboratoire et à la vie de l'équipe de recherche ...
- ✓ Enfin, l'audition vise à apprécier la motivation et le positionnement du ou de la candidat.e tels que la cohérence du projet doctoral et du projet professionnel, le positionnement par rapport au travail de recherche ...

Les auditions ont lieu en présentiel. Toutefois, en cas d'impossibilité justifiée (liée à des raisons de santé ou à des circonstances exceptionnelles) une modalité à distance peut être sollicitée.

À l'issue des auditions, les commissions de sélection des contrats doctoraux de l'ED établissent un classement des candidats en vue de l'attribution des contrats qui est transmis à la direction de l'École doctorale au plus tard le 29 juin 2026.